

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 05 DECEMBRE 2018

### 2018/ 82- RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Le débat d'orientations budgétaires, prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT, première étape publique du cycle budgétaire, est un moment important dans l'élaboration du budget de la Ville. Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil Municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la Ville de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Sont joints en annexe le rapport sur le développement durable ainsi que celui sur la situation en matière d'égalité homme-femme sur le territoire, donnant ainsi une vision à la fois globale et précise des actions engagées et à déployer par la Ville.

Conformément à ses engagements, l'équipe municipale poursuit la mise en œuvre de son programme de mandat, dans le respect de ses grandes priorités :

- **L'éducation** : les investissements dans les écoles se poursuivent à un rythme soutenu. Les actions éducatives se transforment avec la reconversion du dispositif des Nouvelles Activités Périscolaires en plus de 1200 clubs pour les enfants, qui prolongent les acquis et les savoirs de l'enseignement. Ils se développent autour du sport, de la musique, du patrimoine mais aussi du langage et de la lecture.
- **L'amélioration du cadre de vie des habitants et la métamorphose des quartiers** : cette année est notamment marquée par la mise en place d'un budget d'investissement participatif de 1,5 M€ en soutien des projets proposés directement par les Lillois, Hellemmois et Lommois.

Par ailleurs, un nouveau « **plan propreté** » est proposé pour une ville plus agréable à vivre au quotidien.

Surtout, cette année est caractérisée par la **candidature de Lille à la Capitale Verte Européenne** en 2021, un label européen qui valorise les villes de plus de 100 000 habitants qui mènent une politique ambitieuse en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable. En soumettant un dossier visant à répondre aux 12 critères fixés par l'Union européenne (espaces verts, performance énergétique, mobilité, qualité de l'air, gestion des déchets...), la Ville de Lille entend défendre les actions entreprises depuis 20 ans déjà pour assurer un développement de la ville conciliant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Elle entend aussi travailler conjointement avec les habitants et ses partenaires (institutionnels, universitaires, économiques et associatifs) pour en inventer d'autres, plus ambitieuses encore, afin de répondre à l'échelle locale aux enjeux du réchauffement climatique.

#### **La construction budgétaire s'élabore dans le cadre de ces grandes priorités politiques.**

Les données chiffrées indiquées dans le présent rapport présentent des premières tendances visant à éclairer le débat d'orientations budgétaires au sein du Conseil. Ces données seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif (BP) 2019.

Le débat parlementaire sur la loi de finances 2019 se poursuivant au moment de la rédaction du rapport, les projections de recettes notamment en matière de fiscalité locale sont présentées en fonction de l'état des discussions connues à ce stade. Elles peuvent évoluer d'ici à l'examen du budget primitif qui se tiendra lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février prochain. Dès lors, les données chiffrées sont susceptibles d'être ajustées.

Comme l'a souligné la Chambre Régionale des Comptes (CRC) dans son rapport présenté au Conseil Municipal de juin 2018, la situation financière de la Ville s'est sensiblement améliorée entre 2012 et 2016, ce qui contribue à consolider les grands équilibres et à « *accréditer la soutenabilité de [la] trajectoire financière* ».

L'exécution de l'exercice 2018 confirme cette amélioration des indicateurs financiers. Les résultats provisoires pour 2018 attestent de la bonne santé financière de la Ville, notamment avec une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

Ces bons résultats permettent également de respecter les engagements pris en matière de fiscalité. En 2014, le taux de taxe foncière était identique à celui de 2001. Il avait été alors indiqué que l'augmentation appliquée en 2015 serait la seule du mandat. Cette promesse est respectée puisque les taux sont restés inchangés depuis 2015 et que ce sera de nouveau le cas en 2019. Ainsi, le niveau de contribution fiscale à Lille, c'est-à-dire le montant moyen de l'impôt local payé demeure dans la moyenne basse des grandes villes de France, qu'il s'agisse de la taxe foncière ou de la taxe d'habitation.

### **Participatif, solidaire et durable, responsable, tel sera le budget primitif 2019 :**

- **Participatif** car 2019 est la première année d'expérimentation d'un budget d'investissement participatif, permettant aux Lillois, Hellemmois et Lommois de co-construire, avec l'équipe municipale, une ville où chacun se sente bien ;
- **Solidaire et durable** car la Ville renforce la dimension écologique de ses politiques publiques, notamment en matière de transport, d'énergie, de gestion des déchets ;
- **Responsable** car ce budget marquera la poursuite de la maîtrise des charges en fonctionnement et de l'optimisation de notre gestion.

Par ailleurs et comme cela a été contractualisé dans le contrat signé avec l'Etat pour la période 2018-2020, l'évolution des dépenses de fonctionnement se situera en deçà du plafond qu'a fixé l'Etat à +1,3 % par an.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présente également les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette comme les éléments relatifs aux effectifs. Le Conseil Municipal doit aussi être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes, et les équilibres en résultant.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour prendre acte du débat sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ce document sera rendu public sur le site de la Ville de Lille ([www.lille.fr](http://www.lille.fr)) pour que tous les citoyens puissent en prendre connaissance.

## I. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Si la croissance mondiale se stabilise autour de 3,7 %, les perspectives de croissance européenne et française ralentissent progressivement jusqu'en 2020.

A ce contexte mitigé s'ajoutent des incertitudes et des contraintes qui concernent plus particulièrement les collectivités locales et qui doivent être prises en compte dans l'élaboration du budget primitif 2019.

### A. Une évolution contrastée de l'économie locale dans une conjoncture économique mondiale au ralenti

#### *Une croissance mondiale stable*

La légère reprise de l'économie constatée depuis 2016 s'est consolidée en 2017 mais stagne depuis (3,2 % en 2016, 3,7 % en 2017 et 2018). Ainsi, les prévisions pour 2019<sup>1</sup> ne prévoient plus de hausse mais une stabilité à 3,7 % en raison du fléchissement du commerce, de l'activité manufacturière et de l'investissement.

L'incertitude, notamment liée aux décisions commerciales prises par les Etats-Unis et aux négociations sur le Brexit, explique que la croissance marque ainsi le pas au niveau mondial. Cela est également dû au retour à une politique monétaire moins expansionniste, dix ans après la crise financière mondiale, et par conséquent à un durcissement des conditions financières sur les marchés.

L'inflation, hors alimentation et énergie, a atteint 2 % au premier semestre 2018 au Royaume-Uni mais n'a pas dépassé 1 % en zone euro (elle était nulle en 2015) et 0,3 % au Japon.

#### *Une économie française moins dynamique*

Selon les prévisions de la Banque de France, l'inflation devrait ralentir en France, après +1,8 % en 2018, pour se situer à +1,4 % en 2019, qui est l'hypothèse retenue à ce stade dans le projet de loi de finances. A noter que la Banque Centrale Européenne (BCE) s'est toutefois engagée à n'opérer qu'une remontée progressive des taux, à compter du dernier trimestre 2019.

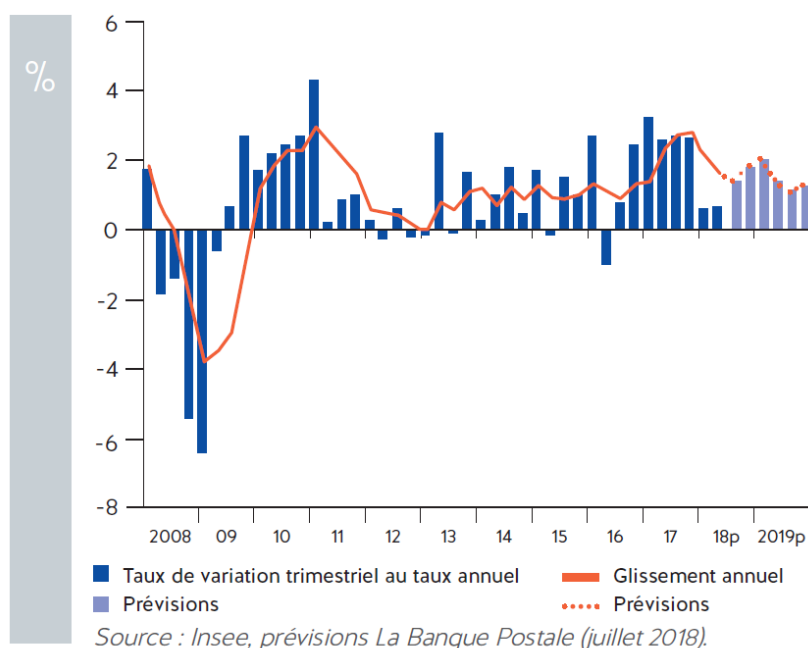
La croissance française connaîtrait quant à elle un recul, après 2,3 % en 2017, avec une projection fin 2018 à 1,6 % et serait quasiment stable en 2019 (1,5 %). Le reflux marqué en 2018 tient notamment aux effets sur la consommation des ménages, de la hausse du coût du pétrole, des taxes sur le tabac et le carburant, de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG).

---

<sup>1</sup> *Perspectives de l'économie mondiale – obstacles à une croissance durable*, FMI, octobre 2018.

## ÉVOLUTION DU PIB EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



### Conjoncture économique 2018 dans les Hauts-de-France

Selon la dernière étude de la Banque de France, l'économie régionale retrouve du dynamisme grâce notamment à une forte progression de l'activité de l'industrie. En effet, une progression de plus de 4,5 % du chiffre d'affaires des entreprises industrielles régionales est à souligner, en dépit de difficultés de certains acteurs.

La croissance de l'activité en 2018 est de 3,5 %, grâce au secteur des services marchands. Cette amélioration est accompagnée d'une progression des recrutements (+2,7 %) dans le secteur de l'information et de la communication (+10,2 % en 2017) et d'un rebond des investissements (+6,7 %).

Enfin, après plusieurs années de contraction, le BTP a renoué en 2017 avec la croissance (+2,7 % en 2017). La production totale s'inscrit en hausse dans un contexte de prix toujours très tendu.

Au total, on observe au niveau régional une éclaircie dans les secteurs marchands et des Bâtiments et Travaux Publics.

### Focus sur la dynamique économique de la ville de Lille

La ville de Lille connaît une population assez stable de ses entreprises (18 570 inscrites au registre du commerce en 2017, soit 27,6 % des entreprises de la MEL), avec une place prépondérante des établissements de services (35 % des entreprises lilloises) et de commerce (26 %).

La dynamique de création est relativement constante avec un taux de renouvellement à hauteur de 10 % chaque année. On enregistre en 2017, 3 119 créations d'entreprise ce qui représente 1/3 des créations de la MEL. Les auto-entrepreneurs et/ou mono-entrepreneurs avoisinent 89 % des créations.

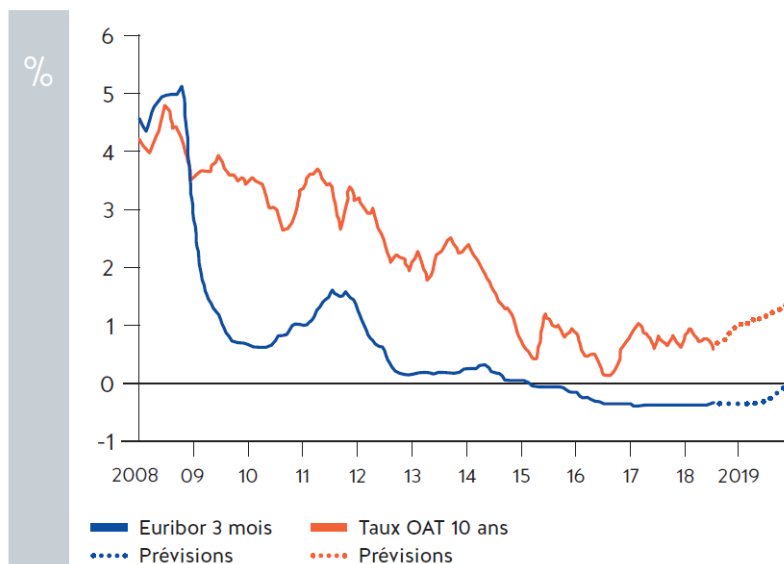
### Des taux d'intérêt toujours avantageux

Les taux d'intérêt se maintiennent toujours à des niveaux historiquement bas, ce qui est favorable aux collectivités qui bénéficient de conditions de financement peu onéreuses.

La possible remontée des taux de la BCE (cf. supra) au dernier trimestre 2019 n'impacte pas à ce stade les taux prévisionnels sur l'année.

## ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT EN FRANCE

© La Banque Postale Collectivités Locales



Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (juillet 2018).

### La tendance des dépenses et recettes des collectivités territoriales en 2018<sup>2</sup>

En 2018, la faible progression (+0,9 %) des dépenses de fonctionnement des collectivités locales permettrait une nouvelle augmentation de l'épargne brute (+2,8 % après +4,1 %), soutenant ainsi la reprise des investissements (+7 % après +6,8 %).

En 2018, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales atteindraient 183,9 milliards d'euros, soit 2 737 € par habitant, en progression de 0,9 %. Ce taux, en deçà de 1 %, respecterait ainsi la norme d'évolution des dépenses fixée à 1,2 % par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Cette faible croissance résulterait principalement de l'évolution contenue des charges de personnel (66,5 milliards d'euros).

À l'inverse, le poste « achats de biens et de services » (40,1 milliards d'euros) augmenterait sur le même rythme qu'en 2017 (+1,7 %) sous l'effet cumulé de l'inflation (1,8 % attendue en 2018) et de la hausse des investissements directs (+7,1 % en 2017).

Les recettes de fonctionnement atteindraient 226,6 milliards d'euros en 2018. Leur progression globale (+1,3 %, contre +2,0 % l'an passé) résulte d'une diminution des dotations versées par l'État (notamment pour les régions), d'une baisse des compensations d'exonérations fiscales (variables d'ajustement du budget) et d'une hausse des recettes fiscales des collectivités locales (150,1 milliards d'euros, +4,8 %) en raison de la revalorisation des bases selon l'indice des prix à la consommation constaté en novembre de l'année précédente (+1,2 % en 2018, après +0,4 % en 2017).

<sup>2</sup> Les finances locales, note de conjoncture tendances 2018 par niveau de collectivités, Banque postale, septembre 2018.

Les droits de mutation à titre onéreux, sans atteindre l'évolution de l'année précédente (+ 16,4 % en 2017), continueraient à augmenter.

Dans l'ensemble, le rythme de progression des recettes de fonctionnement serait supérieur à celui des dépenses (+ 1,3 % contre + 0,9 %) favorisant la reprise de l'épargne brute qui serait en hausse de 2,8 % et atteindrait 42,8 milliards d'euros tous niveaux de collectivités confondus.

Les investissements locaux, notamment les dépenses d'équipement, repartiraient à la hausse.

L'encours de dette atteindrait 182,9 milliards d'euros et représenterait 7,8 % du PIB et 8,1 % de la dette publique.

## B. L'incertitude créée par la loi de finances de 2018 continuera à peser en 2019

Après une baisse continue de la dotation forfaitaire depuis 2014, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2019 prévoit une stabilité des dotations aux collectivités. L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2019 est identique à celle de 2018. Dès lors, l'augmentation de l'effort de péréquation (hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine - DSU) est intégralement supportée par les collectivités elles-mêmes, via un écrêtement de la dotation forfaitaire.

A Lille, la dotation forfaitaire devrait ainsi se stabiliser autour de 30,8 M€ après cinq années consécutives de baisse (-17 M€). La DSU, mécanisme de péréquation, devrait augmenter en 2019 de +1 M€, correspondant à une hausse d'environ +10 M€ depuis 2014.

### *Evolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville de Lille entre 2014 et 2020 en milliers d'euros*

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prévision CA 2018	Prévision 2019	Prévision 2020
Dotation forfaitaire	47 455,2	41 129,8	34 624,4	31 077,4	30 850,1	30 810,0	30 798,0
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	16 358,8	19 556,6	22 593,9	24 753,0	26 004,4	27 044,6	27 315,0
Dotation nationale de péréquation (DNP)	2 991,7	3 033,3	3 154,7	3 195,9	3 121,0	3 100,0	3 100,0
<b>Total DGF</b>	<b>66 805,7</b>	<b>63 719,7</b>	<b>60 373,1</b>	<b>59 026,3</b>	<b>59 975,5</b>	<b>60 954,6</b>	<b>61 213,0</b>

Si la réfaction arbitraire de la dotation forfaitaire au titre de la contribution au redressement des finances publiques n'existe plus, 2019 marque en revanche le premier exercice de contrôle par l'Etat du pacte financier et de ses conséquences éventuelles en matière de recettes. En effet, en cas de non-respect du plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement prévu pour 2018, une reprise égale à 75 % du dépassement serait opérée dès 2019 sur les recettes fiscales de la collectivité.

Rappelons que ce pacte a inauguré un nouveau mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des collectivités sommées d'effectuer 13 milliards d'euros d'économies d'ici 2020.

L'Etat a fixé les termes du contrat et déterminé leur taux d'encadrement (celui-ci est fixé à 1,3 % pour Lille).

Après cette évolution majeure introduite par la loi de Programmation des Finances Publiques de 2018-2022, le PLF 2019 ne contient pas de nouveaux bouleversements, à ce stade des discussions.

Il renvoie néanmoins à un projet de loi spécifique qui interviendrait au printemps 2019 sur la question de la refonte de la fiscalité locale avec notamment la suppression annoncée de la taxe d'habitation. Les collectivités n'ont donc à ce stade pas de visibilité claire à court terme quant aux mécanismes de compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Quant aux bases fiscales, elles sont revalorisées nationalement à hauteur de l'inflation constatée sur l'année écoulée, à l'exception des bases fiscales des locaux professionnels révisées en 2017.

### **C. L'annonce de la mise en œuvre d'un plan de prévention et de lutte contre la pauvreté**

Le Gouvernement a annoncé en septembre dernier le déploiement d'un plan de prévention et de lutte contre la pauvreté dont un axe porte spécifiquement sur la protection des enfants contre la pauvreté. Il prévoit notamment de prévenir la pauvreté dès la petite enfance pour empêcher qu'un enfant pauvre aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain, ou encore de mettre un terme aux situations manifestement porteuses de dangers et diviser par deux d'ici à 2022 le taux de privation matérielle des enfants pauvres.

Lille est, en la matière, une ville précurseur et ce depuis plusieurs années : ainsi, alors qu'au plan national, il est proposé aux familles les plus modestes un tarif d'un euro pour la cantine scolaire, il est depuis 2008 à Lille de 50 centimes d'euros et concerne 35% des élèves.

De même, pour favoriser l'apprentissage de la langue française chez les tout-petits, la ville de Lille applique depuis 2011, dans toutes ses crèches, la méthode « parler bambin » qui développe le vocabulaire des enfants et le lien avec les parents.

Preuve en est que la priorité donnée à l'enfance et à l'éducation depuis plusieurs mandats et les moyens qui sont déployés ont permis d'apporter un haut niveau de service aux enfants Lillois, Hellemmois, Lommois, comme en témoigne d'ailleurs le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

## II. DE GRANDS EQUILIBRES CONSOLIDES EN 2018

### A. La bonne tenue des indicateurs financiers

Les premières tendances du résultat 2018 confirment la bonne tenue des indicateurs financiers de la Ville :

- **l'épargne brute, solde des recettes et des dépenses de fonctionnement, reste à un niveau élevé, autour de 64 M€ (cessions comprises).** L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) devrait quant à elle atteindre 30 M€ ;
- **Les dépenses d'équipement, signes de l'ambition et de la vitalité de la Ville,** devraient s'établir autour de 67 M€ en réalisation ;
- **la gestion de la dette est sécurisée et relativement peu onéreuse,** puisque son coût ressortait en 2017 à 2% pour la ville de Lille, contre 2,29% pour la strate des communes et des EPCI de plus de 100 000 habitants.
- **la capacité de désendettement, mesurée par l'encours de la dette sur l'épargne brute,** devrait s'établir autour de 7 ans en 2018 ;
- **enfin, le niveau de contribution fiscale reste dans la moyenne basse des grandes villes françaises comparables, étant précisé que pour 2019, les taux de fiscalité seront maintenus au même niveau qu'en 2018.**

*Evolution des contributions directes perçues par la ville de Lille entre 2015 et 2018 en K€*

En K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prévision CA 2018
Contributions directes	154 145,4	154 222,4	156 053,4	159 400,0
<i>dont TH</i>	77 956,4	77 384,2	78 607,5	80 465,1
<i>dont TF</i>	75 860,5	76 520,7	77 126,6	78 616,1
<i>dont TFNB</i>	328,6	317,5	319,4	318,8

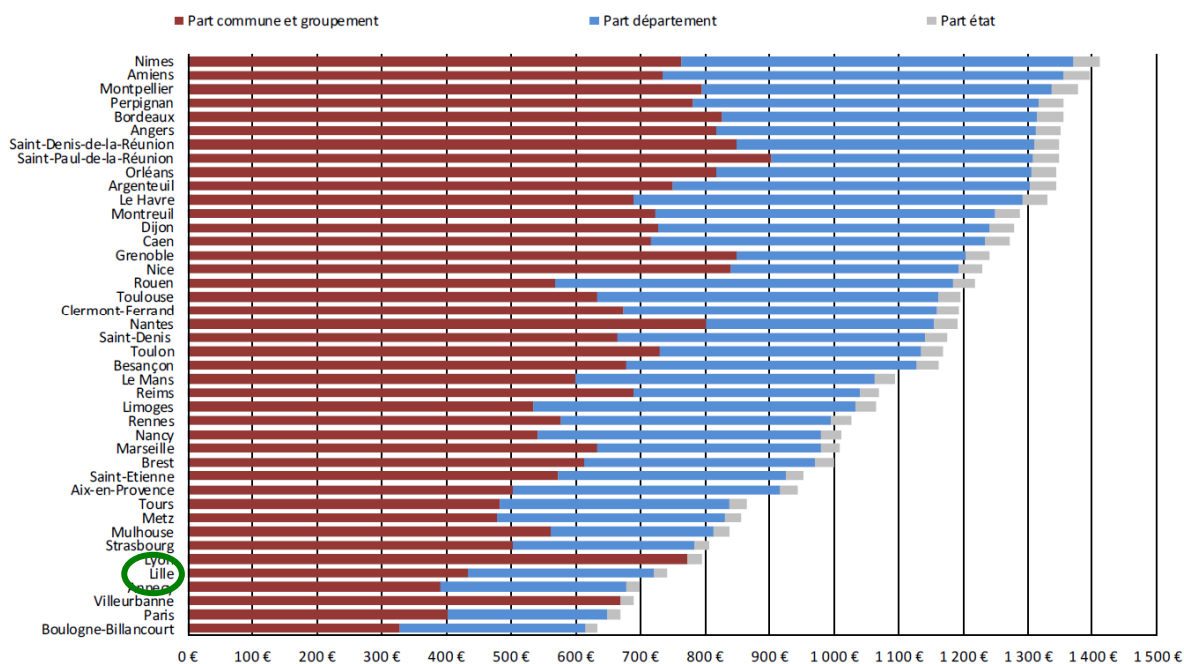
Comme le montre l'étude du cabinet d'étude « Finances et stratégies locales », la contribution moyenne de taxe foncière à Lille (pour un couple avec deux enfants, au revenu annuel supérieur à 57 K€ et propriétaire de son domicile<sup>3</sup>) est de 742 € en 2018, ce qui place toujours la Ville au 38<sup>e</sup> rang dans le classement par ordre décroissant des villes de plus de 100 000 habitants (42 villes). Pour la moitié des grandes villes, la contribution médiane de taxe foncière est supérieure à 1 172 € (toujours pour un couple avec deux enfants).

---

<sup>3</sup> Ces hypothèses ont été choisies pour neutraliser l'impact de la suppression de la taxe d'habitation

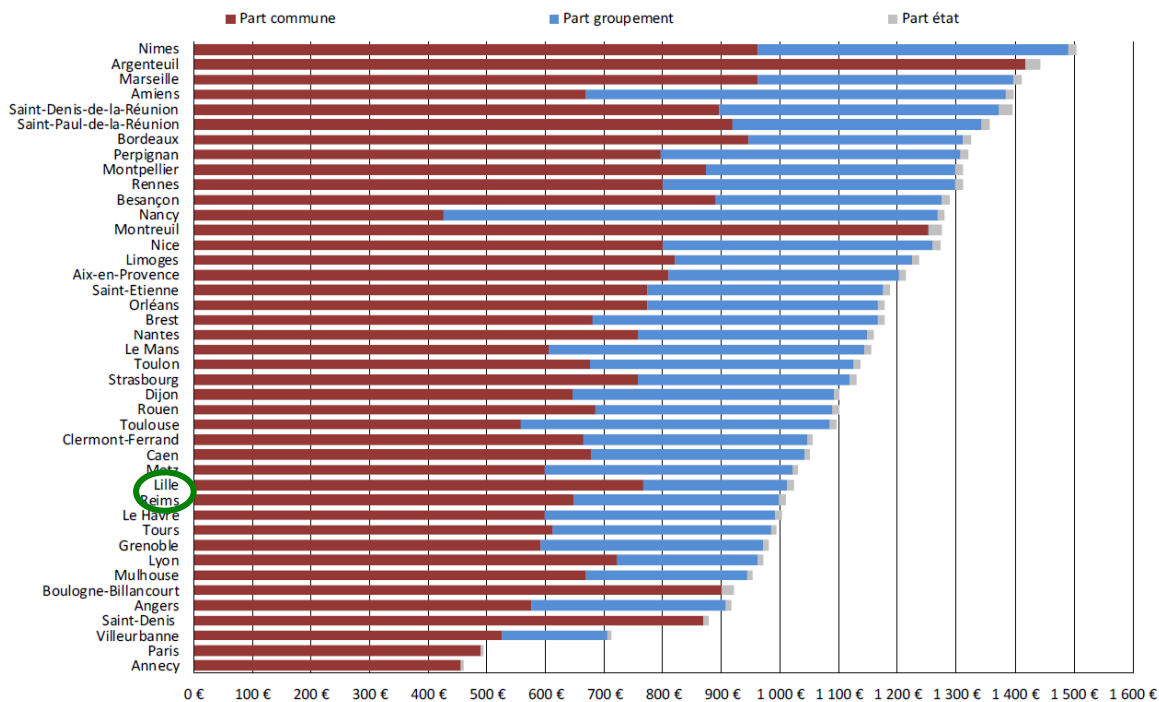


### Contribution de taxe foncière en 2018



Quant à la taxe d'habitation, la même étude place désormais Lille au 30<sup>e</sup> rang en 2018 en termes de contribution payée pour un ménage ayant deux enfants, soit un montant moyen de 1 023 €. Là aussi, pour une grande ville sur deux, la contribution médiane est supérieure à 1 146 €.

### Contribution de taxe d'habitation en 2018



## B. Une évolution des effectifs témoignant d'efforts de réorganisation pour assurer un haut niveau de services au public

Tout en poursuivant les extensions de services à la population et l'ouverture d'équipements (ouverture de la crèche Stéphane Hessel, de la Piscine Plein Sud, renforcement des équipes de la police municipale comme annoncé dans le programme municipal en 2014), les effectifs entre 2013 et 2018 ont globalement baissé de 120 postes.

### *Evolution des effectifs - postes permanents rémunérés 2013-2018*

2013	2014	2015	2016	2017	2018
4376	4314	4282	4275	4268	4256

Les effectifs devraient être de 4 256 postes permanents à fin 2018<sup>4</sup>. Le réalisé pour 2018 au titre des dépenses de personnel devrait s'établir à 197 M€, soit un niveau inférieur aux prévisions initiales, sous l'effet des principaux facteurs suivants :

- un écart entre les départs et les recrutements plus important que prévu au Budget Primitif (+ 10% de départs au regard du prévisionnel élaboré à la date du BP) ;
- la non-consommation des crédits inscrits au titre des NAP pour la période septembre-décembre 2018 du fait du changement des rythmes scolaires à 4 jours par semaine ;
- les premiers effets du passage à la cadence unique d'échelon pour les fonctionnaires : dans le cadre du protocole porté par l'Etat sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) l'ensemble des fonctions publiques a été aligné sur le principe d'un avancement d'échelon à cadence unique. Ce cadencement a des conséquences financières avec une diminution des dépenses liées au Glissement Vieillesse Technicité (et une augmentation parallèle liée aux restructurations de carrière, augmentation bien intégrée au BP).

Les dépenses concernant les heures supplémentaires devraient s'élever fin 2018 à 2,3 M€. Les indemnités versées par les agents concernés au titre d'avantages en nature (logements et véhicules de fonction) atteignent quant à elles 68 295 € pour Lille-Hellemmes-Lomme en 2017 et 54 595 € au 31/10/2018.

## C. La poursuite du désendettement de la Ville

L'encours de la dette totale devrait s'établir en-deçà de 385 M€ en 2018, en baisse par rapport à 2017 (397,3 M€).

### *La structure de la dette*

La stratégie d'endettement menée au cours des dernières années a consisté à **profiter des meilleures opportunités sur les différents marchés appréhendés et s'est traduite par une répartition relativement équilibrée entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable** :

---

<sup>4</sup> Nombre de postes pourvus rémunérés au 31/12 et postes validés à pourvoir

- La part à taux fixe, de 2013 à 2018, est passée de 55% à plus de 58% de l'encours contracté avec un coût ayant parallèlement baissé de 0,95 points en passant de 3,64% à 2,69%. En 2019, la part de la dette à taux fixe sera encore augmentée en fin de période, à hauteur de 60%, pour profiter du niveau bas des taux d'intérêt, et pour un coût global peu élevé de 2,08%.
- La part à taux variable est quant à elle revenue à un niveau inférieur à celui de 2013 avec 42% en 2018 et une part estimée à 40 % pour 2019. De son côté, le coût n'a cessé de baisser au cours de la même période, passant de 2,41% à 1,28%.
- Quant à la dette structurée non toxique, sa part ne cesse de diminuer depuis 2013 (3%) et sera entièrement remboursée en 2019.

Au final, il est important de noter que le coût de la dette baisse de 1,01 point au cours de la période 2013-2019.

### *La gestion de l'encours de dette*

La gestion de l'encours de dette résulte de l'optimisation pratiquée sur les charges financières à payer et sur le montant du capital à rembourser.

Au total, la dette lilloise s'avère à la fois peu onéreuse, courte et sécurisée comme l'indique l'observatoire de la dette de Finance Active (dernières données comparées du compte administratif 2017) :

- Le coût moyen de la dette hors revolving, en incluant les opérations de couverture, est de 2,10%. Ce coût ressort même à 2% si l'on inclut les emprunts revolving, soit un coût moindre de 0,10%.
- A titre de comparaison, le stock de dette des collectivités de la même strate (communes et EPCI de plus de 100 000 habitants) coûte 2,29% tandis que celui de l'ensemble des collectivités s'établit à 2,37%.
- La durée de vie résiduelle de la dette (nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette contractée) est de 13,25 ans pour la ville de Lille, soit 3 mois de moins que la moyenne de la durée des collectivités de la même strate (communes et EPCI de plus de 100 000 habitants). Cela signifie que la dette de la ville de Lille va s'éteindre en moyenne plus rapidement que celle des autres collectivités de sa strate.
- Le risque de la dette est évalué à un niveau particulièrement faible, quelle que soit la méthode d'analyse de risque appréhendée.

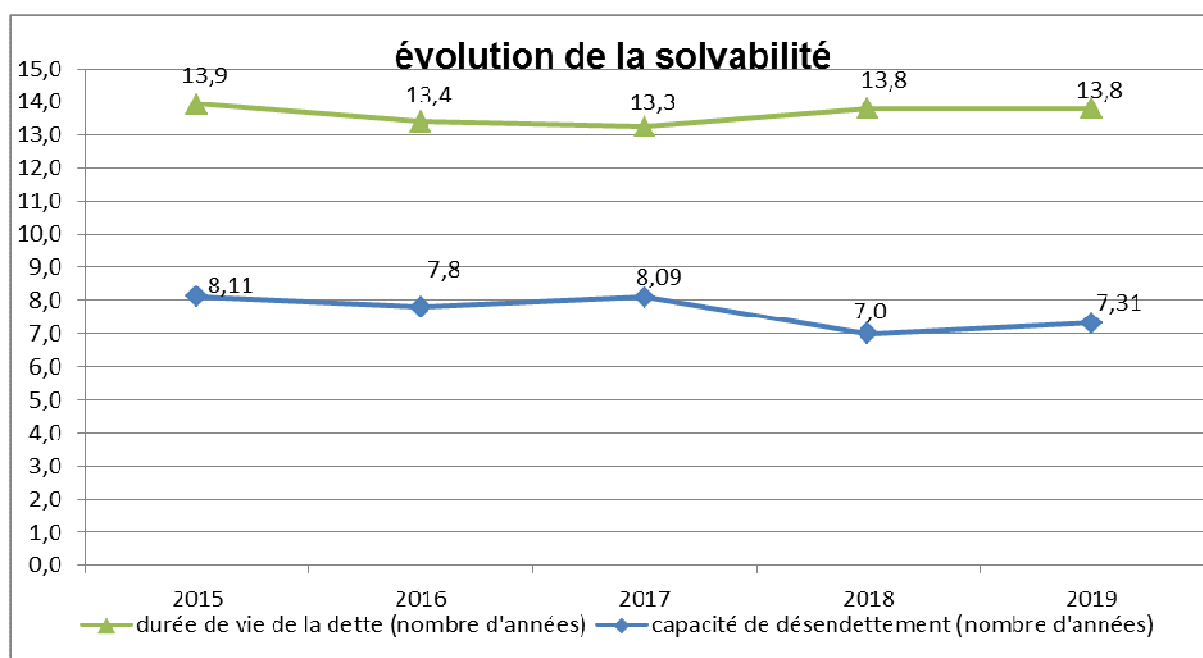
Dans sa propre approche du risque, Finance Active fait ressortir un positionnement égal à 1,01 à l'intérieur d'une échelle comprise entre 1 et 5 où 1 correspond au risque le moins important.

La Charte de Bonne Conduite (CBC), instaurée après la crise financière de 2008, classe, quant à elle, 99,7% de la dette lilloise sur le risque considéré comme le plus faible, contre 96,8% pour la dette de la strate des plus de 100 000 habitants (communes et EPCI).

Bien que les données comparées ne soient pas encore disponibles pour 2018 et 2019, il est permis de penser que ce positionnement restera le même qu'en 2017, partant du principe que la même stratégie de gestion a été adoptée.

Au final, le poids du remboursement du capital de la dette impacte de moins en moins le niveau de l'épargne nette entre 2016 et 2018 puisque celle-ci atteint un niveau conséquent d'au moins 30 M€.

Signe de cette bonne gestion, la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette de la Ville en y consacrant la totalité de l'autofinancement, demeure chaque année depuis 2013 inférieure à la durée de vie de la dette comme le montre le graphique qui suit. Cela signifie que l'épargne brute dégagée permettrait de rembourser la dette existante plus rapidement que le nombre d'années sur lequel la dette porte aujourd'hui, soit 7 ans de capacité de désendettement en 2018 à comparer à 13,8 ans de durée de vie de la dette.



**Cette situation financière saine en matière d'endettement et de solvabilité permet de proposer un budget 2019 en soutien des priorités du mandat avec une ambition raisonnable. Les évolutions proposées relèvent d'une gestion prudente compte-tenu du niveau inédit de contraintes qui pèsent sur les collectivités territoriales, à travers le pacte financier conclu avec l'Etat et les fortes incertitudes sur l'évolution des recettes fiscales.**

### III. LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2019

#### A. Nos grandes priorités pour 2019

Tout en respectant l'encadrement de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement à +1,3 % maximum, l'année 2019 sera marquée par de beaux projets pour continuer à faire avancer Lille, à transformer la ville, pour qu'elle soit à la fois solidaire, créative, parfois même flamboyante, mais surtout de plus en plus écologiquement responsable.

**Flamboyante**, avec la 5<sup>e</sup> édition thématique de Lille 3000, Eldorado – « *ce pays fabuleux, regorgeant d'or, auquel rêvaient les conquistadores espagnols* ».

Les grandes expositions d'art contemporain de cette édition (au Tri postal et à la Gare Saint Sauveur notamment), aborderont ainsi certains des enjeux décisifs de notre temps : le changement climatique, qui nous invite à repenser nos modes de vie et de fonctionnement, collectifs comme individuels, pour nous engager vraiment dans la transition écologique ; les migrations, toujours plus nombreuses, qui posent la question des inégalités de notre monde et bien sûr, à court-terme, de l'accueil des réfugiés ; les limites de notre modèle de développement, de plus en plus violent, où chacun est en concurrence avec son voisin, qui suggèrent d'inventer de nouvelles manières de vivre ensemble, favorisant davantage le bien-être individuel et collectif.

**Créative**, avec le projet « Lille 2020, capitale mondiale du design », signe de reconnaissance de l'utilisation novatrice du design par une ville dans le but de renforcer son développement économique, social, culturel et environnemental.

En 2020, ce sera la première fois qu'une ville, qui est aussi métropole française deviendra Capitale Mondiale du Design.

**Solidaire et écologiquement responsable**, avec la candidature de Lille à la Capitale verte européenne 2021, pour répondre au défi de la transition écologique, en portant trois ambitions autour de cette candidature :

- promouvoir une ville verte et résiliente, par exemple en diminuant la place du béton dans deux cours d'école chaque année, en commençant en 2019 par l'école Turgot à Lille sud puis celle de Lamartine dans le Vieux Lille,
- promouvoir une ville solidaire et circulaire, en développant davantage les énergies renouvelables grâce à la création d'un fonds pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux,
- et, enfin, promouvoir une ville apaisée et respirable, pour réduire la pollution atmosphérique à travers par exemple la remise en eau des fossés de la citadelle afin que la ville ouvre de nouvelles perspectives vers la Deûle.

Au-delà de cette candidature, la Ville va mettre en œuvre un ambitieux « plan propreté », en renforçant à la fois ses moyens humains et matériels ; la prévention mais également la répression ; ce qui est nécessaire puisque les deux tiers des 14 M€ dépensés chaque année pour la propreté servent uniquement à compenser les incivilités.

Enfin, **participative et responsable**, avec le résultat de la démarche de démocratie participative, dotée d'un budget d'1,5 M€ qui a permis aux Lillois, Hellemmois et Lommois de déposer leurs projets d'intérêt général sur la plateforme créée à cet effet. A fin octobre, ils étaient près de 7400 à s'être exprimés pour leurs projets d'investissement préférés autour des thématiques du patrimoine, de l'espace public, pour améliorer la qualité de la vie quotidienne des habitants et ainsi définir ensemble la Ville de demain.

## B. La maîtrise des dépenses de fonctionnement

*Montant et évolution des dépenses réelles de fonctionnement*

En M€	BP 2018	BP 2019 prévisionnel	BP 2020 prévisionnel
Montant	338,5M€	Entre 336,8M€ et 340,2M€	344,4M€ au plus
<i>Evolution</i>		+/- 0,5%	+1,3%

En l'état actuel de la construction du BP 2019, **l'évolution de BP à BP apparaît stable** à plus ou moins 0,5%. Cette tendance résulte de plusieurs facteurs :

- La maîtrise de la masse salariale (stable de BP à BP et en augmentation mesurée de +1,5% de CA 2018 à BP 2019) ;
- La maîtrise des charges courantes de l'ordre de -8%. A noter que cette année, les dépenses de propreté de la MEL lui seront directement facturées par le prestataire, ce qui se traduit par une baisse « faciale » des dépenses de propreté.
- La gestion rigoureuse de la dette qui devrait se traduire par une évolution des charges financières autour de -8% ;
- L'augmentation du niveau de provisions conformément aux recommandations de la CRC dans son dernier rapport sur la gestion de la Ville.

Il faut retenir à ce stade que la projection des dépenses de fonctionnement encadrées dans le cadre du pacte financier (qui s'appréciera de CA 2017 à CA 2018) confirme que la Ville respectera ses engagements avec une évolution plafonnée à 1,3%.

### *Dépenses de personnel*

S'agissant plus particulièrement des dépenses de personnel, la prévision pour 2019 est identique aux crédits ouverts au BP 2018, soit 200 M€, tenant compte de l'évolution de la masse salariale particulièrement maîtrisée en 2018 (voir analyse *supra*). **Cette gestion rigoureuse sera poursuivie en 2019 en veillant à maintenir des services publics de qualité.** Ainsi, l'augmentation entre le réalisé prévisionnel 2018 et 2019 devrait être de 3 M€, soit +1,5 %. Les dépenses de personnel devraient ainsi s'élever en 2019 à 200 M€. Cette prévision prend en compte :

- L'évolution des effectifs, soit 4251 postes permanents rémunérés en 2019 (4256 en 2018), qui intègre :
  - o le renforcement des équipes de la direction de la propreté publique avec la création de 5 nouveaux postes,
  - o le redéploiement de 4 postes pour la police municipale préalablement affectés au service de la fourrière et des objets trouvés,
  - o les réorganisations liées à la transformation du dispositif des NAP et à la création des clubs pour enfants ;
- Les évolutions récurrentes au titre du Glissement-Vieillesse-Technicité au taux de 0,86 % ;
- Le coût des mesures nationales notamment sur les grilles indiciaires (après une année sans dépenses liées aux mesures nationales, redémarrage des restructurations de carrières dans le cadre de la réforme nationale relative au PPCR, et de l'augmentation des cotisations patronales du fait de la bascule d'une partie du régime indemnitaire en traitement indiciaire notamment pour les catégories B et C).

Conformément aux dispositions du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, les informations relatives aux dépenses de personnel, à la structure des effectifs, à la durée effective du travail et à l'évolution prévisionnelle des effectifs sont détaillées ci-dessous.

### Répartition des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel devraient s'élever en 2019 à 200 M€ réparties comme suit :

*Montant et évolution des dépenses de personnel*

Masse salariale K€	2018 *	2019	différence 2019/2018	% évolution prévisionnelle
Dont traitement indiciaire	99 645, 8	101 163, 3	1 517, 4	1.5%
Dont régime indemnitaire	29 697,0	30 149, 3	452,3	1.5%
Dont cotisations patronales	55 699,5	56 547,7	848,2	1.5%
Dont NBI	2 445,0	2 482,4	37,4	1.5%

\* réalisé prévisionnel

La durée annuelle du temps de travail est, pour un-e agent-e à temps plein, de 1 519 heures conformément au contrat de solidarité conclu entre la Ville et l'Etat le 30 novembre 1981.

Structure des effectifs

Ainsi, fin 2019, les effectifs de la collectivité devraient atteindre 4 251 postes permanents rémunérés, avec une répartition prévisionnelle par catégorie et par filière se décomposant comme suit (données issues du tableau des emplois) :

- 4 114 fonctionnaires et 137 contractuels
- 55,56 % de femmes, 44,44 % d'hommes
- une répartition prévisionnelle par catégories et par filières comme suit (données issues du tableau des emplois) :

<b>Projection 2019</b> Lille Hellemmes Lomme		
ADMINISTRATIVE	1219	28,67%
ANIMATION	338	7,95%
CULTURELLE	444	10,45%
MEDICO SOCIALE	213	5,00%
POLICE	132	3,10%
Sanitaire et Sociale	149	3,50%
SPORTIVE	90	2,12%
TECHNIQUE	1666	39,20%
	<b>4251</b>	100,00 %

A	613	14,41 %
B	770	18,12 %
C	2868	67,47 %
	<b>4251</b>	100,00 %

Tit.	4114	96,78%
Non tit.	137	3,22%
	<b>4251</b>	100,00 %

dont 3 emplois spécifiques régis par l'article 139ter de la loi du 26 janvier 1984, rattachés à la catégorie A filière administrative

Evolution prévisionnelle des effectifs (postes permanents 2018-2019)

2018	2019
4256	4251

*Soutien aux associations*

Le soutien apporté à nos partenaires en termes de subventions devrait quant à lui être maintenu à un niveau comparable à celui du BP 2018, soit un montant global autour de

27 M€. Forte d'un tissu associatif de plus de 1 100 acteurs, la ville de Lille réaffirme cette année encore son engagement aux côtés de ceux qui œuvrent au quotidien pour les Lillois.

### Charges financières

Avec toujours moins de 4% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement depuis 2014, le poids relatif des charges financières (hors gestion de la trésorerie) reste relativement faible et a peu d'incidence sur le niveau des charges de fonctionnement.

## C. Un niveau d'investissements raisonnablement ambitieux

Le précédent mandat a été particulièrement bâtisseur, avec une moyenne de 90 M€ par an réalisés. Comme cela avait été annoncé, la moyenne sur ce mandat est en décélération.

### Evolution des dépenses d'équipement de la Ville de Lille en M€

En M€	Moyenne 2009-2014	Moyenne prévisionnelle 2015-2020	CA 2017	CA prévisionnel 2018	CA prévisionnel 2019
Dépenses d'équipement réalisées	92,4 M€	73,6 M€	63,2 M€	67,6 M€	73,8 M€

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, en dépenses et en recettes, comme l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne pouvant en résulter à fin 2018 sont présentées.

Le montant des engagements pluriannuels 2019-2020 devrait s'établir à 175,7 M€ sur un PPI total 2014-2020 de 563,8 M€. Ces investissements seront répartis par politique publique conformément aux priorités du mandat :

### PPI 2019/2020 - politiques publiques (M€)

Urbanisme/Logement/Cadre de vie/Patrimoine	81,8
Politiques sociales et sportives	46,4
Economie et Culture	8,7
Ressources et Moyens	5
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>141,9</b>
Hellemmes	16,2
Lomme (hors accessibilité)	17,6
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>175,7</b>

### Programmation des investissements (AP)

en M€	2019	2020
<b>Engagements pluriannuels</b> (crédits de paiement sur l'année)	73,8	71,4
<b>Financement des engagements</b> (emprunts et subventions d'investissement)	36,8	38,1



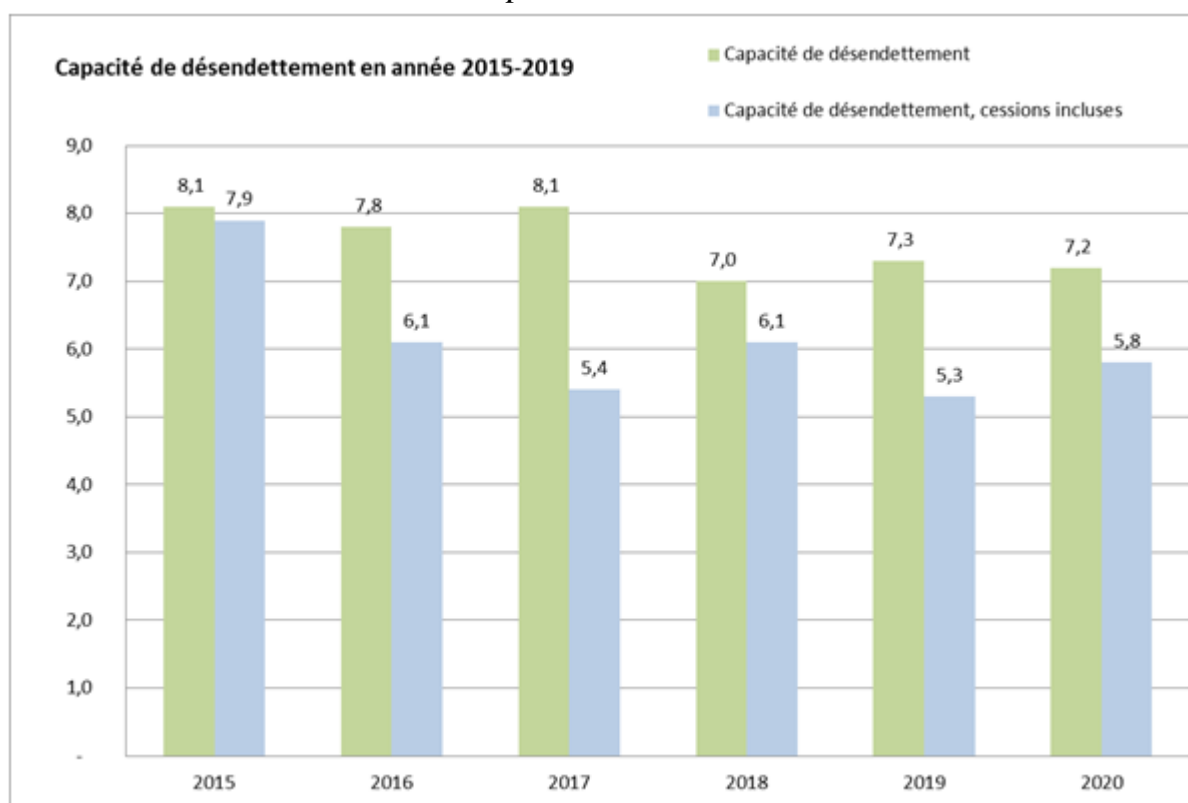
A fin 2019, avec un encours de dette qui pourrait atteindre 373 M€ et un objectif de 73,8 M€ de dépenses d'investissements réalisées, l'épargne nette devrait atteindre plus de 36 M€ en fin d'exercice.

*Evolution du besoin de financement annuel*

	CA 2018 prévisionnel	CA 2019 prévisionnel	CA 2020 prévisionnel
Pacte financier	-7,2 M€	-8,2 M€	-3 M€

Pour soutenir ces investissements et préserver une situation financière saine, **la capacité de désendettement de la Ville est en moyenne, depuis le début de ce mandat, inférieure à 9 ans**. La capacité de désendettement de la ville de Lille devrait s'établir à 7,3 ans en 2019, restant bien en-deçà du plafond des 12 années retenu dans le cadre du pacte financier conclu avec l'Etat. Cela témoigne d'une gestion vertueuse.

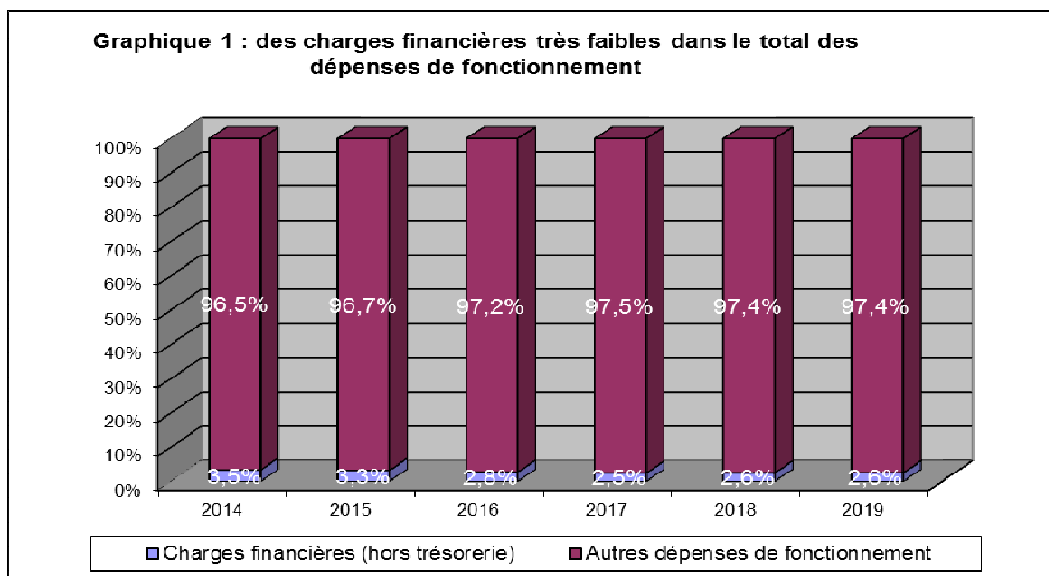
*Evolution prévisionnelle de la capacité de désendettement de la Ville de Lille sur la période 2015-2020*



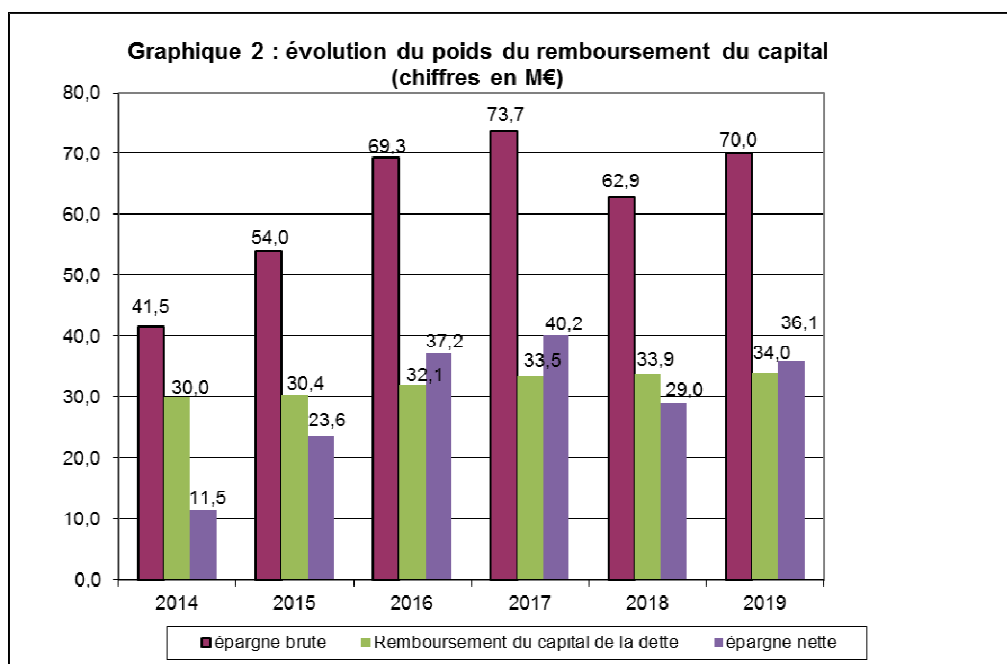
*Les perspectives en matière d'endettement pour la construction du budget 2019*

Avec des dépenses d'équipement qui vont augmenter en 2019 par rapport à 2018 (+9%), et parallèlement une épargne brute qui va enregistrer une amélioration de plus de 11%, l'encours de la dette devrait baisser en 2019 de 2% par rapport à 2018, pour avoisiner un encours de 373 M€ (dette totale).

Parallèlement, avec un pourcentage compris entre 2,5 % et 3,5 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement entre la période 2014-2019, le poids relatif des charges financières (hors gestion de la trésorerie) reste relativement faible et a peu d'incidence sur le niveau des charges de fonctionnement (cf. graphique 1 ci-dessous).



Le remboursement du capital de la dette est toujours couvert par l'épargne brute, conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).



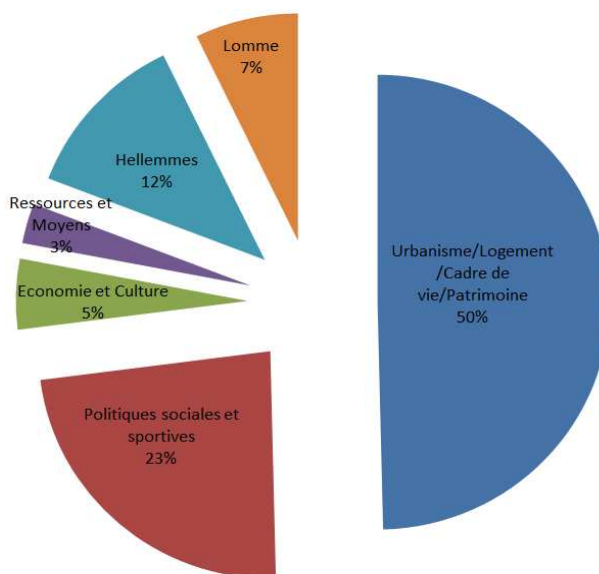
### *Les grandes opérations d'investissements du budget 2019*

Le budget 2019 en investissement sera marqué par les opérations suivantes :

- La gestion du patrimoine (sécurité, accessibilité, économie d'énergie), autour de 13,9 M€,
- La poursuite de la construction du groupe scolaire Rostand à Hellemmes pour 6,5 M€,
- La poursuite de la construction des groupes scolaires Montessori pour 1,9 M€ et Porte de Valenciennes à Lille pour 1,4 M€,
- La livraison de la nouvelle mairie de quartier des Bois Blancs, avec 767 K€,
- Les travaux de l'école de musique des Bois Blancs, 1,1 M€,

- Le commencement des travaux pour le pôle des arts et culture numériques à Lomme, 1,8 M€,
- Le début des travaux de la nouvelle salle de sports à Saint Sauveur, 1,6 M€,
- Les premières réalisations du budget participatif.

## Projection des investissements 2019



\* \*  
\*

En synthèse, le budget 2019 préservera les grands équilibres financiers suivants :

- l'autofinancement brut devrait être supérieur à 40 M€,
- l'endettement restera maîtrisé : l'encours de dette totale à fin 2019 devrait se situer autour de 373 M€. Ce niveau d'endettement permettra à la Ville d'afficher une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

Les orientations budgétaires 2019 répondent à l'ambition d'une Ville solidaire, durable, responsable et surtout tournée vers son avenir.

Elle donne ainsi la priorité à l'éducation en proposant plus de 1 200 clubs de qualité aux enfants sur le temps périscolaire ; elle s'attache à sans cesse poursuivre l'amélioration du cadre de vie quotidien de ses habitants en proposant un plan propreté d'ampleur ; elle assume pleinement le rôle de la Ville face aux grands enjeux de notre société comme la transition écologique et renforce sa politique ambitieuse déjà menée en la matière. Enfin, la Ville offrira en 2019 un programme culturel exceptionnel de qualité avec la nouvelle édition thématique de Lille 3000, *Eldorado*, convaincue du rôle primordial de la culture dans le lien social et le bien vivre lillois.

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LILLE CONCERNANT LA COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

### LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2019 DE LA COMMUNE DE LOMME

Ce rapport d'orientation budgétaire confirme la volonté de respecter les engagements du mandat, de garantir un bon niveau d'équipements, de services et de renforcer les priorités que sont l'éducation, la citoyenneté, la culture, la solidarité, la jeunesse, les sports, le logement et la vie associative.

Conformément, au contrat signé par la Ville de Lille avec l'Etat pour la période 2018 – 2020, l'évolution des dépenses de fonctionnement se situera en deçà du plafond fixé par l'Etat soit + 1.3% par an.

Ces dépenses concernent principalement les dépenses RH (chapitre 12), les achats (chapitre 011), les subventions versées aux associations et divers organismes (chapitre 65 et 67), ainsi que les charges financières liées à la dette.

Les grandes orientations budgétaires sont les suivantes :

#### FONCTIONNEMENT :

Pour 2019, la dotation de fonctionnement sera identique à celle de 2018 soit 8 365 926 euros. Ce montant ne comprend pas les Parcours Educatifs des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), le PAA (Programme Annuel d'Actions) du PEG (Projet Educatif Global Lomme Educ') et les subventions CAF spécifiques.

Les dépenses contraintes « dites obligatoires » représentent, comme en 2018, environ 83 % de la dotation de fonctionnement, dont 16 % de transfert de charges, 28 % de subventions et de contributions obligatoires, 24 % de fluides (eau, gaz et électricité).

Des recettes spécifiques (CAF, Région, FEDER,...) seront fléchées et devraient abonder la dotation 2019 par des décisions modificatives. Ces recettes spécifiques concerneront notamment :

La subvention du FEDER numérique (convention MEL et Région) pour le financement des actions de préfiguration du TRINUM

Depuis 2015, les crédits du fonds « publics et territoires » reconduits pour 2019, destinés à des actions concernant l'aide au handicap de la petite enfance et la jeunesse

De nouvelles prestations relatives au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) : pour l'antenne du LAEP au Marais (petite enfance) et celle du centre ALSH ados.

Les dépenses comme les recettes de ces trois opérations seront intégrées dans notre budget par décision modificative.

Ces orientations budgétaires nécessitent la poursuite d'une stricte maîtrise et optimisation des dépenses, tout en maintenant l'efficacité et la qualité des services.

## **LES CHARGES DE PERSONNEL POUR LE BP 2019**

La progression de ce poste de dépenses est limité à + 1% du réalisé prévisionnel 2018  
Les mesures nationales et règlementaires sont incluses dans cette progression.

Le montant prévisionnel pour l'exercice 2019 est de 23 574 034 euros soit une augmentation de 0,50% par rapport au BP 2018 (23 455 917 euros), hors RRS.

Les dépenses relatives aux heures supplémentaires (hors élection) s'élèveront pour l'exercice 2019 à 207 217 euros sous réserve d'évènements imprévus. Le coût des heures supplémentaires est maîtrisé avec une légère progression pour la culture (MFBeaulieu et Médiathèque), les services techniques (Ateliers et Espaces verts), ainsi que pour la Police municipale, dues à des actions spécifiques :

- 186 291 euros pour 2013
- 166 056 euros pour 2014
- 170 060 euros pour 2015
- 175 035 euros pour 2016
- 199 954 euros pour 2017
- 207 217 euros pour 2018

Les indemnités versées par les agents concernés au titre d'avantages en nature (logement, véhicule de fonction) sont estimées à 16 680 €.

Cette dotation 2019 de 23 574 034 euros ne comprend pas le transfert de charge de Lille à Lomme relatif aux coûts de personnel des nouvelles activités périscolaires qui devraient être reconduit.

### **La structure des effectifs est la suivante (référence octobre 2018) :**

Pour 2019, les effectifs (par catégorie) de la collectivité se décomposeront comme suit :

Catégorie A	37 (37 agents en 2018).
Catégorie B	94 (92 agents en 2018). Recrutement 1 RH et 1 Marchés publics
Catégorie C	387 (385 agents en 2018). Recrutement 1 PMale et 1 Assist. maternelle
Total	<b>518</b> (516 agents en 2018.)

La répartition prévisionnelle 2019 de ces effectifs par filière est la suivante :

Filière administrative publics	120 (118 agents en 2018). Recrutement 1 RH et 1 Marchés publics
Filière technique	231 (232 agents en 2018). 1 adjoint technique en dispo maladie
Filière sociale	24 (24 agents en 2018)
Filière médico-sociale	3 (3 agents en 2018)
Filière sportive	11 (11agents en 2018)
Filière culturelle	44 (44 agents en 2018).

Filière animation	46 (46 agents en 2018).
Filière police municipale	18 (17 agents en 2018).
<b>Total 1</b>	497 (497 agents en 2018).
Auxquels s'ajoutent :	
Assistantes maternelles.	20 (19 agents en 2018). Assistante maternelle
Agents en dispo maladie	1 (0 agents en 2018). Adjoint technique
<b>Total 2</b>	21 Agents (catégorie C)
<b>Total (1 + 2) :</b>	<b>518</b> (516 agents en 2018).

Soit, 518 Agents (516 agents en 2018) affectés sur des postes permanents.

**L'évolution des effectifs entre 2014 et 2018 est la suivante :**

- Décembre 2014 : 535 agents
- Décembre 2015 : 534 agents
- Décembre 2016 : 522 agents.
- Décembre 2017 : 516 agents.
- Décembre 2018 : 516 agents

Les effectifs seront en 2019 de 518 agents.

**INVESTISSEMENT :**

**Prospective et investissement 2019**

Le montant des engagements pluriannuels pour la période 2019 -2020 est de **18 558 053 euros dont accessibilité.**

Le budget investissement 2019 devrait être de 6 460 100 euros, répartis de la manière suivante :

Le montant des investissements récurrents prévus pour 2019 est de 870 220 euros, destinés aux équipements et matériels des services, maintenance et agencement de locaux et installations d'équipements (hors écoles et sports) logiciels et matériels informatiques.

Le montant des Crédits de Paiement (APCP) prévus pour 2019 est de 5 589 880 euros.

Pour les autorisations de programme (2019 - 2020), les opérations majeures sont :

- Pôle des cultures numériques et RFID médiathèque : 9 549 272 euros.
- Travaux de rénovation dans les écoles : 1 001 452 euros.
- L'éclairage public : 1 006 173 euros.
- Accessibilité : 1311 078 euros
- Les travaux lourds destinés aux équipements sportifs : 625 862 euros.
- Les restaurants scolaires (fin programme et démolition) : 552 000 euros.
- Les installations de chauffage des bâtiments communaux : 523 493 euros.
- Chaufferie des bâtiments : 523 493 euros.
- Hôtel de ville : 467 504 euros
- Espace public Mitterie : 461 504 euros.

- Accompagnant travaux espaces publics : 406 000 euros.
- Véhicules - engins : 221 303 euros
- Les fonds médiathèque : 125 859 euros.
- Normalisation du matériel sportif : 102 398 euros.
- La vidéo protection des équipements : 40 000 euros.
- Local social Mitterie : 90 000 euros
- Travaux de maintenance piscine : 90 016 euros.
- Aire de jeux : 65 063 euros.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

◆ **PRENDRE ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2019

Prend acte

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme